

AVIS PUBLIC

SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE RELATIF À LA REQUÊTE POUR LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST

AVIS est par les présentes donné aux contribuables tenant ou occupant un établissement d'entreprise imposable dans le district commercial illustré ci-dessous, que :

1. La requête en vue de la constitution d'une société de développement commercial connue sous le nom de « QUARTIER FLEURY OUEST », déposée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 7 juillet 2014, fera l'objet d'un scrutin référendaire.
2. Un bureau de vote sera ouvert le dimanche 5 octobre 2014, de 10 h à 20 h, à la Salle du conseil d'arrondissement – no 1, située au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, à Montréal.
3. Le texte de la question référendaire est le suivant :

« Approuvez-vous la requête pour la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest? ».
4. Toute personne visée doit établir son identité en présentant l'un ou l'autre des documents suivants :
 - carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
5. En plus d'établir son identité, toute personne visée qui veut voter doit respecter les conditions suivantes :
 - a) être occupant unique d'un établissement d'entreprise imposable situé dans le district concerné par le scrutin référendaire; ou
 - b) être cooccupant d'un établissement d'entreprise imposable situé dans le district concerné par le scrutin référendaire et avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des cooccupants; ou
 - c) être une personne morale occupant d'un établissement d'entreprise imposable situé dans le district concerné par le scrutin référendaire et avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne pour la représenter.
6. Les procurations et les résolutions seront reçues jusqu'au mardi 30 septembre 2014 à 16 h 30, à l'attention de Me Sylvie Parent à l'adresse suivante :

Scrutin référendaire SDC Quartier Fleury Ouest
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Division greffe, performance et informatique
600-555, rue Chabanel Ouest
Montréal (Québec) H2N 2H8

Les documents qui n'auront pas été reçus le 30 septembre 2014 pourront être remis le jour même du scrutin;
7. Le recensement des votes débutera le 5 octobre 2014 à compter de 20 h 30, à l'adresse mentionnée au paragraphe 2;
8. La requête et les documents relatifs à celle-ci peuvent être consultés au bureau Accès Montréal de l'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en communiquant au 514 868-4030.

DISTRICT COMMERCIAL VISÉ



Annexe A
Plan du district de la société de
développement commercial
«Quartier Fleury Ouest»

┌───┐ Limites du district
commercial

Échelle: 1/4000

Juin 2014

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de septembre deux mille quatorze.

Sylvie Parent
Chef de division – Greffe, performance et informatique
Secrétaire d'arrondissement substitut